



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2013**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire,
Madame C. COLIN,
Messieurs G. DUPUIS, D. HOUSSAYE,
Messieurs F. VIEUX, A. DULONDEL,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Madame M-T. LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET
Monsieur E. WENGLER qui avait donné procuration à Monsieur D. KUHN
Madame D. DAVID qui avait donné procuration à Madame V. DELABRIERE
Monsieur J. HACQUARD
Monsieur M. AGUEZZAÏLOU

Secrétaire de séance : Madame M-T. LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 12 Mars 2013.

Nombre de Conseillers : 20
En exercice : 20
Votants : 18

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 15 Février 2013 :

Avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le Lundi 6 Mai à 18h30.

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2013 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Vote des Comptes Administratifs 2012 de la commune et du lotissement Saint Crespin :

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion.

a) Compte Administratif 2012 de la commune :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal les grandes masses du Compte Administratif 2012 de la commune et donne en information certains éléments essentiels comme suit :

- Fonds de roulement au 31 Décembre 2011	1.863.322,24 €
- Fonds de roulement au 31 Décembre 2012	1.596.400,73 €
- Restes à réaliser au 31 Décembre 2012	518.600,00 €

Net disponible reportable en 2013 1.077.800,73 €

Produits d'investissement :

- du F.C.T.V.A.	237.213,00 €
- de la T.L.E.	83.549,00 €
- des subventions	172.220,00 €

Il soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	3.883.037,00 €
	Réalisé	2.691.452,27 €

Recettes	Prévu	3.883.037,00 €
	Réalisé	3.226.027,58 €

Soit un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2012 de 534.575,31 €

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	2.183.403,00 €
	Réalisé	1.473.875,91 €

Recettes	Prévu	2.183.403,00 €
	Réalisé	1.124.006,21 €

Soit un déficit d'investissement de - 349.869,70 €

Résultat de clôture au 31 Décembre 2012

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2012	534.575,31 €
Résultat antérieur reporté 2011	1.015.552,00 €
Total fonctionnement A	1.550.127,31 €

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice 2012	- 349.869,70 €
Résultat antérieur reporté 2011	396.143,12 €
Total fonctionnement B	46.273,42 €

Résultat de clôture des deux sections

C = (A + B) =	1.596.400,73 €
-----------------	----------------

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement 2012	518.600,00 €
Recettes d'investissement 2011	0,00 €

Net disponible

$$1.596.400,73 \text{ €} - 518.600,00 \text{ €} = 1.077.800,73 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2012 de la commune tel que présenté.

Affectation des résultats

Résultat de clôture de la Section de Fonctionnement 2012

A 1.550.127,31 €

Résultat de clôture de la Section d'Investissement 2012

B 46.273,42 €

Restes à réaliser

Section d'investissement	518.600,00 €
Virement au compte 1068	472.327,31 €

Report au fonctionnement du Budget Primitif 2013, R002

$$1.550.127,31 \text{ €} - 472.327,31 \text{ €} = 1.077.800,00 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'affectation du résultat tel que présenté.

b) Compte Administratif 2012 du lotissement Saint-Crespin :

Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du lotissement Saint Crespin comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	111.915,00 €
	Réalisé	21.711,46 €
Recettes	Prévu	111.915,00 €
	Réalisé	111.914,46 €
Soit un excédent de fonctionnement de		90.203,00 €

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	87.317,00 €
	Réalisé	11.081,00 €
Recettes	Prévu	87.317,00 €
	Réalisé	32.792,46 €
Soit un excédent en investissement de		21.711,46 €
Soit un excédent total au 31 Décembre 2012 de		111.914,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le **Compte Administratif 2012 du lotissement Saint Crespin** tel que présenté,
- **confirme la clôture du budget du lotissement Saint Crespin et décide d'affecter l'excédent constaté de 111.914,46 € sur le Budget Primitif 2013 de la commune.**

Monsieur VIEUX remercie les services administratifs pour le travail réalisé malgré la gêne occasionnée par les soucis informatiques de la Mairie.

III) Vote du Budget Primitif 2013 :

a) Vote des taux :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après l'étude par la commission finances du projet du Budget Primitif 2013, il est optimiste.

Il propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2012, soit les mêmes que ceux arrêtés en 2008, ceci afin de continuer à stabiliser la pression de la fiscalité locale.

Taxe d'habitation	17,09 %
Taxe Foncière bâti	32,00 %
Taxe Foncière non bâti	63,42 %

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en raison de l'adhésion du Syndicat de Voirie à la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C. de l'Andelle), la C.D.C. de l'Andelle a décidé de passer en fiscalité professionnelle unique (F.P.U.).

De ce fait, la commune ne percevra plus que les produits des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Les recettes de fonctionnement sont plus conséquentes grâce à l'arrivée des nouveaux habitants et l'augmentation des bases d'imposition de 1,8 %.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal un tableau sur les recettes fiscales prévues en 2013 avec le maintien des taux et qui laisse apparaître pour 2013, des ressources prévisionnelles supérieures à celles prévues au Budget Primitif 2012.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal, compte-tenu la stabilité des taux de la commune, des taux de la C.D.C., de la diminution du taux des syndicats, la population de Romilly sur Andelle devrait payer un peu moins d'impôts ménages en 2013 qu'en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour maintenir en 2013 les taux de 2012, soit :

Taxe d'habitation	17,09 %
Taxe Foncière bâti	32,00 %
Taxe Foncière non bâti	63,42 %

b) Subvention aux associations :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son engagement près des associations locales de maintenir le montant des subventions malgré le maintien des taux. Il indique que la commission finances propose de stabiliser les montants et il rappelle le soutien logistique apporté par la commune aux associations.

Il donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de la commission finances concernant les montants comme suit :

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ROMILLOISES

ASSOCIATIONS	Subv.2013 total accordé
AMICALE DU PERSONNEL	1800 + 1000 except
ANDELLE FOOTBALL CLUB	8900
APNE	100
AUTHENTIK AVENTURE	550
COMITE DE JUMELAGE	13000 + 1000 except
COMITE DES FETES	18000
DETENTE ET DECOUVERTE	1600
E.C.L.A.I.R.	2400
PT DE L'ARCHE RSA ALIZAY HANDBALL	1600
F.C.P.E. COLLEGE	500
FSE	1500
GROUPE VAGABONDAGES	700
LA PASSERELLE	1300
LA TRUITE ARC EN CIEL	2500 + 200 except
LES MILLE PATTES	3400
LES ROSES D AUTOMNE	6500
MJC A.L.E.R.	155500
MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	550
NORMANDY COUNTRY	250
NORMANDIE TEAM KART (NTK)	200
ORCHESTRE HARMONIE	3500
PAS ZA PAS YAKA DANSER	400

R.A.S.	6200
RESTOS DU CŒUR	1600
RPFC	12600
SAVEURS ET SAVOIRS	600
SCOUTS ET GUIDES DE France	200
U.N.C - A.F.N	2400

C.C.A.S.	50000
Coopérative MATERNELLE GENEVOIX	4380 (6 x 730)
Coopérative ELEMENTAIRE Louise MICHEL	10000 (10 x 1000)
RASED (aides enfants en diff.)	500

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS PROCHES DE ROMILLY

ASSOCIATIONS	Subv.2013 total accordé
AMICALE S.P. R/PSP	700
ANDEL' HANDICAP	100
ANDELLE ALLAITEMENT (PARENT SIMPLEMENT)	150
ANDELLE NATATION	200
ANDELLE RANDONNEES	100
ARC CLUB L'ANDELLE	100
CERCLE PHILATELIQUE	300
CROIX ROUGE FRANCAISE	1200
DE FIL EN AIGUILLE	300
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	100
JUDO CLUB PITRES	350
JUDO CLUB PSP	200
LE GRENIER	450
TENNIS CLUB DE PITRES	170
TENNIS SQUASH PSP	500
UNSS	500

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS AUTRES

ASSOCIATIONS	Subv.2013 total accordé
A.F.M.	50
AIDES	50
ALCOOL ASSISTANCE	50
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	50

ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
CHAT EN DETRESSE	150
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal approuve la proposition de versement des subventions aux associations telle que présentée.

c) Vote du Budget Primitif 2013 :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2013 arrêté par la commission finances. Il présente les grandes masses du budget avec notamment en Section de Fonctionnement :

Recettes

- | | |
|--|----------------|
| - le reversement de la Communauté de Communes du fait de la F.P.U. | 574.000,00 € |
| - le produit de l'eau suite à la dissolution du Syndicat d'eau sachant qu'il faudra reverser 40.000,00 € à la CASE et que 30.000,00 € seront imputés en investissement comme provision sur les réparations à venir | 70.000,00 € |
| - le produit du résultat du lotissement Saint Crespin | 111.914,00 € |
| - l'excédent de fonctionnement reporté de 2012 | 1.077.800,00 € |

Dépenses

- | | |
|---|----------------|
| - le trop perçu du Conseil Général à rembourser | 109.000,00 € |
| - le transfert à la Section d'Investissement | 1.089.600,00 € |

Pour la Section d'Investissement, il donne connaissance :

- | | |
|--|--------------|
| - du produit du F.C.T.V.A. | 166.000,00 € |
| - de la T.L.E. | 70.000,00 € |
| - du remboursement du capital des emprunts | 206.000,00 € |

Puis, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dépenses de grands projets proposées par la commission finances comme suit :

- extension du cimetière, (90.000 € + R A R 230.000 €)
- aire de jeux sécurisée stade La Choule pour les enfants de 3 à 11 ans, (170.000 €)
- réfection de la voirie de la rue René Fleuriel aux Sauges, (70.000 €)
- réfection de la voirie du Chemin des Carrières avec Pont Saint Pierre, (30.000 €)
- continuité de la sécurité de la RD 321 et réfection en enrobé (sous couvert du Conseil Général), (52.000 €)
- aménagement paysager et réhabilitation du Marais (fleurissement, parcours de promenade et d'observation), (37.000 € + R A R 16.200 €)
- aménagement de la Marelle (ex-maternelle) pour nos activités périscolaires, loisirs ou associatives, (33.000 € + R A R 7.000 €)
- réfection de l'ancien espace de jeux derrière l'école Louise MICHEL (pour agrandir la cour mais pour y faire aussi des activités comme du Roller), (80.000 €)
- choix d'un architecte et provision pour une future bibliothèque-médiathèque, (80.000 €)
- choix d'un architecte et provision pour un futur aménagement de l'espace Condorcet (80.000 €).

Des travaux d'entretien des bâtiments communaux, la voirie, certains équipements, la signalétique suivante :

- le complexe ARAGON (partie de la toiture, réfection de l'alarme, auto laveuse, lave-vaisselle, barrières de sécurité, rideaux salle de musique, panneau d'affichage),

- le C.A.R.R.E. (armoire avec miroir pour les associations, remplacement des portes d'accès),
- la Maison du Marais (acoustique, éclairage),
- l'Hôtel de Ville (mobilier, sono, logiciels),
- la bibliothèque (mobilier, ordinateur),
- l'école élémentaire Louise MICHEL (réfection du sol du préau, enrobés à la place de la pelouse actuelle qui est complètement détruite et gorgée d'eau, panneaux en liège, tablettes électroniques pour la restauration),
- l'école maternelle Maurice GENEVOIX (tableaux, stores, voie drainante le long de l'autre école),
- voirie communale (aménagement sécurité autour de l'arbre de la réconciliation, entretien de plusieurs rues avec la Communauté de Communes, plateaux surélevés RD 19 près des entreprises et chemin du Marché, éclairage public, régulateurs pour diminuer la consommation, passages piétons, participation à un feu tricolore, tampons, avaloirs, coffret électrique, panneaux signalisation),
- l'achat de stands pliants pour nos manifestations,
- l'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux
- amélioration de la signalétique (Hôtel de Ville, Aragon, Maison du Marais, Carillon de la Bastille, Marelle, aire de jeux, extension cimetière, autres panneaux d'entrée de ville), illuminations de Noël et fleurissement (complément), toitures des vestiaires du stade Maurice FLEURIEL et du bâtiment Place VIMBERT, installation de bancs, poubelles, cendriers, amélioration visuelle du site Internet de la commune, restauration en martellerie des trois cloches de Condorcet, achat de matériel aux services techniques.

Le projet du Budget Primitif 2013 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	4.317.014,00 €
Recettes	4.317.014,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1.940.470,00 €
Recettes	1.940.470,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de Budget Primitif 2013 tel que présenté.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur implication dans l'élaboration de ce budget.

IV) Convention S.I.E.G.E. – éclairage public (régulateurs) :

Dans le cadre des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public, le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E) a été sollicité pour participer au financement des installations de régulateurs.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu l'installation de trois régulateurs dont :

- un pour l'éclairage de la rue Blingue, chiffré d'une part à 5.000,00 € TTC avec une participation de la commune de 20 % du montant H.T. soit 836,12 € TTC, chiffré

d'autre part, à 4.000,00 € TTC avec une participation de la commune de 80 % du montant H.T. soit 2.675,59 €,

- un pour l'éclairage du parking du collège chiffré à 14.000,00 € TTC avec une participation de la commune de 20 % du montant H.T. soit 2341,14 € TTC,
- un pour l'éclairage public d'un lotissement, chiffré à 10.000,00 € TTC avec une participation de la commune de 20 % du montant H.T. soit 1.672,24 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les participations communales sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le présent projet d'installation de trois régulateurs comme présenté,**
- **de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées,**
- **de verser au comptable du S.I.E.G.E. les sommes précitées, après remise par le S.I.E.G.E. du tableau récapitulatif des coûts et de la participation résultante,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer ladite convention avec le S.I.E.G.E.**

V) Cimetière – contrôle SPS et contrôle technique :

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée pour le contrôle sécurité (SPS) et le contrôle technique, nécessaires au bon déroulement de ce chantier. Six entreprises ont été sollicitées pour ces deux contrôles.

Pour le contrôle SPS, six entreprises ont répondu et pour le contrôle technique, nous avons reçu trois réponses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres les mieux disantes arrêtées par la commission d'appel d'offres qui a privilégié les entreprises qui ont répondu aux deux demandes soit pour :

- le contrôle SPS, les établissements DEKRA chiffré à 1.387,36 € TTC
- le contrôle technique, les établissements DEKRA chiffré à 2.272,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir pour les travaux d'extension du cimetière :

- **l'offre des établissements DEKRA chiffrée à 1.387,36 € TTC pour le contrôle SPS,**
- **l'offre des établissements DEKRA chiffrée à 2.272,40 € TTC pour le contrôle technique.**

VI) Cession de terrain Chemin du Marais – Monsieur et Madame HAVET :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été prévu au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), pour des raisons d'aménagement de sécurité, la cession à la commune d'une portion de terrain des consorts HAVET, Chemin du Marais.

Il indique que cette cession, comme les autres liées à des aménagements sécurité, s'effectue en contrepartie de l'installation d'une clôture et la prise en charge par la commune des frais notariés afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- **d'acquérir à l'euro la portion de terrain de Monsieur et Madame HAVET, destinée à l'élargissement du Chemin du Marais, cadastrée section AB n° 807, d'une superficie de 53 ca, aux termes d'un acte à recevoir par Maître Laurent PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession et les pièces administratives afférentes à ce dossier.**

VII) Convention pour le renforcement électrique avec Altitude Lotissement « Clos de la Petite Planche » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renforcer l'alimentation électrique rue de la Planquette du fait de l'aménagement du Clos de la Petite Planche. Il propose, ainsi que cela a été pratiqué pour le renforcement électrique des lots de la propriété de Monsieur FENET, d'établir une convention avec Altitude Lotissement pour le remboursement des frais de raccordement et d'installation d'un coffret électrique chiffrés à 7.740,18 € TTC.

Il donne lecture au Conseil Municipal de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord au projet de convention avec Altitude Lotissement pour le remboursement de la somme de 7.740,18 € TTC,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

VIII) Intégration dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts du lotissement « La Bergerie » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires du lotissement « La Bergerie » ont demandé à la commune l'intégration dans le domaine communal de leur voirie et des espaces verts. Des représentants de la commission Voirie et Urbanisme se sont déplacés au lotissement « La Bergerie » pour constater que la voirie et les espaces verts sont en bon état. Ils sont favorables à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour intégrer dans le domaine communal la voirie et les espaces verts du lotissement « La Bergerie »,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte d'intégration dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts du lotissement La Bergerie.**

IX) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Pays du Vexin Normand d'intégrer le « Sentier de la Vallée » dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Eure (P.D.I.P.R.).

Il indique que le Sentier de la Vallée passe par les communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville.

Madame VANDER CRUYSSSEN donne connaissance au Conseil Municipal du parcours de ce sentier.

Vu la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n° 86-197 du 6 Janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce P.D.I.P.R. a fait l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de P.D.I.P.R. départemental et approuve l'inscription du chemin suivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées cadastrales	Itinéraire
Chemin Rural 43	Sentier de la Vallée
Sente des Jardins du Levant	

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 Juillet 1983, du décret du 6 Janvier 1986 et de la circulaire du 30 Août 1988 :

- **à ne pas les aliéner**
- **à leur conserver un caractère ouvert et public,**
- **à accepter leur balisage,**
- **à assurer / fasse assurer leur entretien.**

X) Communications et informations :

a) Lotissement de la Grande Ruelle – partie SILOGE :

Messieurs le Maire et HURAY font part au Conseil Municipal qu'une vingtaine de ménages ont intégré leurs nouveaux logements de la SILOGE. Compte-tenu certains travaux à terminer, les autres futurs locataires de cet ensemble pourront réceptionner leurs logements en fonction de l'avancement des travaux qui devraient être terminés fin du mois de Mai 2013.

b) Don du sang :

Lors de la collecte du sang le 1^{er} Mars 2013, 19 personnes ont donné leur sang.

c) Parent Simplement :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association « Parent Simplement » dénommée à l'origine sous le nom de « Andelle Allaitement » qui demande que leur siège social se trouve à la Mairie de Romilly sur Andelle. Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des activités proposées par cette association qui ont évolué telles « des animations à la MJC A.L.E.R. d'un atelier tricot et d'un atelier couture », « un atelier de bienveillance éducative et des animations de stages cirques en famille », des « ateliers baby gourmet ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois associations locales se trouvent en sommeil et qu'avec l'arrivée de cette association, la commune compte à nouveau 31 associations.

d) Félicitations :

Monsieur le Maire tient à adresser ses félicitations à Madame Nadine DUMONTIER, agent technique territorial, qui a réussi son concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Il indique que cet agent qui apporte satisfaction a réalisé beaucoup d'efforts pour la réussite à ce concours. Huit cent quatre vingt huit personnes étaient inscrites à ce concours alors qu'il n'y avait que soixante trois postes à pourvoir.

e) MJC A.L.E.R. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un conseil « Jeunes » de la MJC A.L.E.R. qui l'a sollicité pour participer à une réunion du Conseil Municipal. Il leur a donné son accord pour la réunion du 6 Mai à 18h30.

f) Bibliothèque – médiathèque :

Les deux architectes retenus dans un premier temps pour la réalisation de la future bibliothèque – médiathèque, les cabinets ACUBE du Havre et ARC Architecture de Bernay, ont été reçus par la commission le Mercredi 13 Mars aux fins d'établissement pour le 25 Avril d'un plan et d'une esquisse. Le plan et l'esquisse de chaque cabinet seront présentés au Conseil Municipal le 6 Mai prochain pour arrêter le choix de l'architecte.

g) Opérations communales :

Le 15 Mars s'est déroulée la 5^{ème} édition des Palmes Romilloises avec la participation de 76 récipiendaires.

Le 16 Mars, un poète est venu à la bibliothèque de Romilly sur Andelle, Albane GELLÉ, pour réciter des poèmes.

Du 25 au 29 Mars, des cours intensifs en français sont dispensés aux amis de la commune jumelée de Biebesheim.

Le 29 Mars à 18 heures seront distingués à la Maison de l'Andelle à Charleval les lauréats sportifs.

Le Dimanche 7 Avril se déroulera la 4^{ème} édition du Printemps Littéraire avec la participation de 50 auteurs au complexe socio-culturel Louis ARAGON.

Le 1^{er} Mai, il sera servi comme traditionnellement, le repas musical aux Seniors de la commune.

Le 3 Mai est organisé en Mairie une réception de collégiens italiens de Mogliano Veneto.

Du 9 au 12 Mai, une délégation de Romillois du Comité de Jumelage se rendra à Biebesheim.

h) Madame France de BOURGUIGNON :

Monsieur le Maire remercie Madame France de BOURGUIGNON, ancienne directrice de la Bibliothèque Municipale de Prêt, qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui a apporté un soutien important aux manifestations culturelles de la commune.

Une subvention de 1.500,00 € a été accordée pour l'organisation du Salon du Livre le 7 Avril 2013 par le Conseil Général grâce à son soutien.

i) Restaurant du Cœur :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de l'antenne locale des Restaurants du Cœur qui a constaté une augmentation des personnes aidées de 11 % et qui renouvelle ses remerciements à la commune pour l'aide apportée.

XI) Tour de table :

Madame DELABRIERE invite le Conseil Municipal à participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art qui se dérouleront les 5, 6 et 7 Avril prochains avec des expositions très intéressantes entre autres à Fontaine Bellenger, Lyons la Forêt, Brionne.

Puis, elle rappelle la Fête de la Peinture du 30 Mai au 2 Juin 2013 avec la participation des élèves des écoles maternelle et élémentaire qui réaliseront des installations d'art contemporain.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que quatre régulateurs (économie d'énergie) ont été installés rue Saint-Georges, Chemin Roussel, Avenue de la Gare, ...

Monsieur HOUSSAYE donne connaissance au Conseil Municipal

⇒ au niveau économique :

- de l'installation de deux nouvelles entreprises, la société BREHAMELEC (électricité générale), 4 Chemin des Carrières dont le gérant est Monsieur Raynald BREHAM.
- L'auto-école sise 759 Avenue de la Gare, Zone artisanale de la Verrerie, dont la gérante est Madame Aurélie LEFEVRE qui ouvre le 2 Avril 2013. Des portes ouvertes sont programmées le 30 Mars 2013 de 9 heures à 17 heures.

Le 24 Avril 2013, de 11 h à 16h, un essai sera effectué à la Maison du Marais par Monsieur Johann DELAMARE, photographe pour des séances de shooting photo, photos d'identité, de famille, ...

Cette activité est proposée, compte-tenu qu'il existe un besoin pour la population locale et, s'il s'avère que le résultat du 24 Avril est concluant, un passage de ce photographe sera répété tous les 2 ou 3 mois.

La boucherie de Romilly sur Andelle, rue Saint-Georges, a fermé. Monsieur LAGRUE, gérant, a cessé son activité.

⇒ au niveau communication :

Monsieur HOUSSAYE invite les conseillers à lui remettre pour le 15 – 20 Avril au plus tard, les articles et photos qu'ils souhaitent faire paraître dans le bulletin municipal du mois de Juin 2013.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal :

- du changement de présidence de l'association « Saveurs et Savoirs ». Madame Anne CRUZ est la nouvelle présidente.
- que le collège organisera une nouvelle collecte de papier le Samedi 25 Mai 2013 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 heures et que les organisateurs souhaitent dépasser le tonnage de papier collecté qui était de 9 tonnes la fois précédente.

Puis, il donne connaissance des dates à retenir comme suit :

- Jeudi 4 Avril, stade Maurice FLEURIEL, carnaval école maternelle,
- Vendredi 5 et Samedi 6 Avril, Bourse aux vêtements par l'association La Passerelle à l'école Louise MICHEL,
- Dimanche 7 Avril, randonnée avec l'association Détente et Découverte (rando des deux boucles), 8h15 Mairie de Pîtres,
- Mercredi 10 Avril, Journée nationale des Réservistes, BA 107 Evreux, 10h-17h00,
- Samedi 13 Avril, Concert de gala, Orchestre d'Harmonie, salle Aragon,
- Samedi 13 Avril, Normandy Country, salle du C.A.R.R.E.,
- Vendredi 19 Avril, Comité des Fêtes, Loto des habitants, salle du C.A.R.R.E.,
- Samedi 20 Avril, Fête foraine,
- Samedi 20 Avril, 19^{ème} Foulée Nocturne des Mille-Pattes,
- Dimanche 21 Avril, Foire-à-tout rue Saint-Georges, Comité des Fêtes,
- Samedi 27 Avril et Dimanche 28 Avril, Loto R.P.F.C. salle Aragon,
- Dimanche 5 Mai, stade et place Vimbert, vide-grenier, Amicale du Personnel.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal de sa participation à une réunion avec des représentants des communes de la Communauté de Communes portant sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires en Septembre 2014.

L'idée directrice consiste à une mutualisation des moyens. Une nouvelle réunion est organisée prochainement en petit comité pour avancer sur une proposition d'organisation des futurs rythmes scolaires, ceci afin d'arrêter un projet en fin d'année 2013.

Il invite les Conseillers Municipaux qui auraient des suggestions à lui en faire part.

Monsieur HURAY fait part que les travaux de voirie rue Neuve sont terminés. Un courrier sera adressé aux riverains de cette voie pour l'interdiction de stationner sur le trottoir.

Un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris ; des panneaux de signalisation seront installés ; les contrevenants seront sanctionnés par procès-verbal établi par la Police Municipale ou la Gendarmerie.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal :

- de la création d'un chemin d'accès pour les collégiens derrière le complexe Socio-culturel Louis ARAGON,

- de la création d'un terrain de boules à la Moineaudière. Un sondage avait été réalisé auprès des habitants de la « Moineaudière » et plus de 60 % se sont prononcés pour l'installation d'un terrain de boules.
- de l'important chantier en cours portant sur l'aménagement en conformité avec la sécurité des futurs locaux de la MJC A.L.E.R. Un espace pour 19 personnes maximum est créé à l'étage.

Monsieur ADAM est favorable pour sanctionner les contrevenants qui stationnent sur les trottoirs rue Neuve. Cette réalisation constitue un aménagement sécurité pour les enfants et les mamans avec leur poussette. Il rappelle que la commune devra s'engager en 2014, conformément à la réglementation en vigueur, sur « l'accessibilité » de la voirie et des espaces publics.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} Janvier 2014, le futur Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire regroupera les deux structures actuelles et sera dénommé STELA. Il informe également que le Syndicat de l'Assainissement a décidé de diminuer de dix centimes d'euros au m³ la taxe d'assainissement.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part au Conseil Municipal de la réflexion au niveau du SIBA pour un regroupement avec le SIMAC, syndicat plus important, ce qui permettrait d'engager des actions plus importantes. Au niveau du SY.G.O.M., le programme de rénovation des déchetteries se poursuit.

Une réflexion est aussi à l'étude pour 2015, compte-tenu de l'augmentation des taxes, sur l'instauration de taxes plus incitatives s'appuyant sur le pesage des ordures ménagères.

Monsieur MANIFEL fait part au Conseil Municipal qu'il a participé à l'Assemblée Générale du SIDEAL et qu'au cours de cette réunion, une hypothèse a été émise sur la possibilité que les collégiens de 6^{ème} puissent continuer d'aller à la piscine. Celle-ci consisterait à la prise en charge par le Syndicat des gymnases de la facturation liée à l'utilisation par les classes de 6^{ème} du collège de la piscine.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET